

Présentation générale du plan de prévention

Le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, dit PAPRI Pact, est revu tous les ans et devrait être actualisé pour le mois de janvier de chaque année. Il est discuté en CSSCT puis passe à l'avis du CSE par la suite.

Les éléments que l'on ne devrait pas y voir mais qui étoffe le document

La **CGT** a souligné que toutes les « actions » > concernant la loi plein emploi et son appropriation > ne doivent pas faire partie d'un plan de prévention. La mise à jour de nos métiers non plus.

Cependant, comment éviter un impact négatif d'un changement important de l'organisation du travail et des outils sur la santé des agents ?

Pour la **CGT**, avec un plan de prévention efficace avec des actions concrètes.

Les plans de préventions annuels pour les salariés des entreprises sous-traitantes et les salariés de France Travail en lien avec ce personnel sont obligatoires.

Les éléments qui devraient y être

Pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 50 salariés, les résultats de l'évaluation des risques doivent déboucher sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact), mentionnant :

- > la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, les mesures de prévention des effets de l'exposition aux risques professionnels
- > ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution,
- > des indicateurs de résultat
- > l'estimation des coûts

La **CGT** milite depuis longtemps sur l'évaluation du risque par métiers et par risques ainsi que des actions de prévention générées.

Le sommaire de notre PAPRI Pact

Les actions préventives transverses liées à la sécurité des personnes et des biens : les documents d'évaluation des risques par agence (la **CGT** rappelle que c'est une obligation légale), le réseau des correspondants locaux de sécurité et leur formation et le nouvel outil Esylience pour gérer les évènements graves et alerter les agents.

Risque attentat : système technologique de sureté, sensibilisation intrusion armée, risque de radicalisation, les ambassadeurs suretés.

Risque agression : poursuivre les techniques de désescalades, fiches de signalements, mesures de protection des agents à l'accueil, ateliers posture de service...

Risques liés aux déplacements : e-learning sensibilisation au risque routier. La **CGT** a redit que ce n'était pas suffisant.

Risque incendie : formation extincteur, exercices évacuation semestriel, maintenance équipements incendie.

Risques liés aux déplacements internes : sensibilisation aux risques de chutes.

Risques psychosociaux, les actions à retenir :

- Formation de secourisme en santé mentale.
- Webinaire et communication sur le sujet des maladies chroniques avec EndoFrance et Cancer@Work porté par la **CGT**.
- Webinaires prévention du harcèlement moral et sexuel, pour la **CGT** ce sujet mérite d'autres actions qu'un webinaire.
- Communication intranet sur les violences conjugales, la **CGT** rappelle que ce sujet national mérite d'autres actions que de la communication.
- Webinaire accueil de la diversité et inclusion, la **CGT** rappelle...
- Poursuite de la supervision des conseillers pénitenciers et psychologues du travail. La **CGT** se félicite de cette poursuite.
- Renforcer les espaces de discussion au travail prévu dans le cadre de l'accord qualité de vie au travail mais seules 6 agences ont réalisé ces échanges...La **CGT** a indiqué que cela devrait être obligatoire.
- Congés proches aidants.
- Bilans sanguins.
- Sensibilisation avec l'ADAPT pour le handicap.
- Information sur droit à la retraite des agents en situation de handicap.
- Groupe de parole d'agent en situation de handicap.
- Prestation ANPAA pour identifier et prévenir les comportements addictifs.

Risques liés aux postures sédentaires : sensibilisation des agents à l'ergonomie du poste

Risques liés à l'environnement et aux équipements de travail : commandes de petit matériel.

Risques liés à l'électricité : sensibilisation électrique et vérification périodique.

Risques liés aux produits, émissions, déchets : information risques majeurs, exercice de mise à l'abri semestriel.

Ce qu'il faut oublier dans ce plan de prévention :

Les actions concernant uniquement les métiers et les obligations de notre employeur de nous former et nous aider dans nos tâches au quotidien.

La **CGT** a proposé un groupe de travail autour des agents neuro-atypiques avec ou sans troubles de l'attention. Ces agents sont invisibilisés et parfois se trouvent bloqués dans l'évolution de leur carrière pour cause de fautes d'orthographe, de « manque d'attention » et surtout d'idées reçues.

Le service QVT s'est engagé à étudier la question avec la DG et à revenir vers nous pour des propositions avec constitution d'un groupe régional avec des agents déjà repérés par la **CGT**.

La **CGT** regrette qu'aucune action concrète ne soit proposée concernant la charge de travail qui est un risque majeur de RPS.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat pour signaler tout problème de santé, d'organisation du travail...